

FICHE DE FORMATION

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 2 jours

Tout public



à définir



PROFILS DES APPRENANTS

Profils des apprenants

- Tout salarié d'une entreprise et/ou d'un organisme souhaitant acquérir des compétences en tant que Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Prérequis

- Aucun

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail,

Les conduites à tenir face à une situation d'accident :

- Protéger,
- Examiner,
- Faire alerter ou appeler,
- Secourir.

Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :

- Prévenir l'accident de travail,
- Informer sa hiérarchie

ORGANISATION DE LA FORMATION

Équipe pédagogique

- Formation délivrée par un professionnel certifié.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.

FICHE DE FORMATION

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 2 jours

Tout public



à définir



ORGANISATION DE LA FORMATION

- Salle comprenant : paperboard, vidéoprojecteurs, tables, chaises.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites.
- Questionnaire de validation des acquis.
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation (à chaud et à froid).
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

CE QUE NOUS OFFRONS

Un environnement dynamique et innovant, une équipe bienveillante et passionnée, des opportunités de formation et d'évolution, et bien plus encore !

Intéressé(e) ? Contactez nous !

La formation AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour une ou plusieurs personnes par équipe travaillant sur un chantier.